



<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/>

<https://71.cgtfinancespubliques.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CGT FINANCES PUBLIQUES 71 : LE 29 MAI VENEZ NOMBREUX !

Cette assemblée générale aura lieu à la Maison des Syndicats de Chalon-sur-Saône et débutera à 9h par un accueil convivial autour d'un café, suivi de discussions autour du travail, du syndicat et des élections professionnelles.

ACTION SOCIALE

Le 16 avril dernier s'est tenu le premier CDAS de l'année.

Dans un contexte de baisse du budget de 5 %, l'offre de l'action sociale se maintient globalement.

Pour notre département, c'est 22 612 € qui sont alloués à nos actions locales.

Du fait du départ à la retraite de notre déléguée, Ghislaine SERVIGNAT, l'année 2026 aura une saveur toute particulière.

En effet, la question de son remplacement a fait l'objet d'une forte inquiétude au cours de ce CDAS, Mme Cécilia BOVE-GAULT, nouvellement nommée à ce poste, nous ayant informé que le Secrétariat Général n'envisageait pas de publier une fiche de poste.

Le président, M. Le GALLOU ainsi que les membres du CDAS ont souhaité rappeler la nécessité d'avoir pour notre département un(e) délégué(e) de l'action sociale à temps plein. Mme Cécilia BOVE-GAULT a demandé aux membres présents la rédaction d'un vœu argumenté en faveur d'un remplacement à temps plein.

Bonne nouvelle, nous avons été informés qu'une suite favorable a été donné à notre demande et qu'une fiche de poste a été publiée sur PASSERELLE pour une prise de fonction le 01/09/2026.

Dans cette attente, des intérimis sont prévues avec des délégués de l'action sociale pour maintenir une offre locale minimale.

Ainsi, une sortie famille sera organisée au PAL (date restant à définir) et l'arbre de Noël 2026 devrait avoir lieu au Cinéma de Mâcon.

Nous profitons de cet article pour remercier chaleureusement Ghislaine SERVIGNAT pour ses années de travail et de dévouement à l'action sociale et lui souhaitons une très belle retraite.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le titre restaurant (TR) est une prestation réservée aux personnels titulaires, contractuels (CDD, CDI, stagiaires, vacataires, PACTE, apprentis, volontaires du service civique) affectés dans un service qui ne dispose pas d'une solution de restauration collective.

Au sein de la DGFIP, l'attribution des tickets restaurants est gérée par la circulaire du 25 août 1995, la circulaire du 30 novembre 2007 et son annexe.

La règle d'attribution des titres-restaurant est strictement et uniquement basée sur l'isolement géographique de toute restauration collective du service.

Du fait de la forfaitisation, un agent travaillant à plein temps perçoit 18 tickets restaurant par mois. Cependant certaines absences donnent lieu à une régularisation par déduction sur la commande suivante. Les principaux motifs :

- Absences liées à l'état de santé de l'agent,
- Absences liées à la maternité, à l'adoption, au congé de paternité et au congé de présence parentale,
- Absences « enfants malades »,
- Absences pour motif familial (décès, mariage, pacs, etc.),
- Absences pour jour de grève et de service non fait,
- Récupérations d'horaires variables.
- Compte Épargne Temps

La campagne nationale de mutations s'est terminée avec la publication le 30 avril dernier du mouvement des cadres A. Est désormais venu le temps des mutations locales pour les agents C, B et A.

Pour le mouvement local des C et B, celui-ci a ouvert le 19 mai et se terminera le jeudi 4 juin 2026.



Pour vous aider dans vos vœux ou répondre à vos interrogations, la CGT Finances Publiques met à votre disposition sur son site le Guide des mutations 2026. Les élu-es de votre section sont aussi à votre disposition, alors contactez-les!

Concernant le mouvement local des cadres A, les premières fiches de poste d'affectation locale des IFIP ont fait l'objet d'une publication sur Ulysse 71 le 11 mai ; de nouvelles fiches devraient être publiées en juin.

L'Association pour l'INformation et la DEfense des CONsommateurs SALariés (INDECOSA – CGT) est une association loi 1901, créée en octobre 1979 par la CGT.

Son but est d'assurer et développer la protection, la formation, l'information et la défense individuelle et collective des intérêts des consommateurs et des locataires salariés (avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités).

Forts d'une longue expérience, les militants d'INDECOSA – CGT, quasiment toutes et tous bénévoles, formé-es au droit de la consommation, accueillent les consommateurs qui entendent défendre leurs droits, individuels et collectifs, dans leurs permanences afin de les aider et de les conseiller pour que justice leur soit rendue.

Ces champs d'intervention sont multiples : assurance, contrat de services, démarchage à domicile, alimentation, banque, énergie, environnement, logement, nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, transports/services publics.

Les syndiqués CGT sont automatiquement adhérents à cette association, n'hésitez donc pas à faire appel à elle en cas de litige !

INDECOSA CGT 71 – Union Départementale – 5 rue Guynemer – 71200 LE CREUSOT

indecosacgtsaoneetloire@gmail.com ou 03-85-57-35-15



RETOUR EN IMAGES SUR LE 1ER MAI

Le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleuses et des travailleurs, n'appartient ni à la haine ni à la division. Elle est une journée de solidarité, de conquêtes sociales et de combats pour la justice sociale.

Cette année, la CGT s'est mobilisée avec un collectif très large de citoyen.nes d'associations, de syndicats, dans un contexte de la tenue d'un meeting du rassemblement national à Mâcon. C'est quelque 2.500 personnes qui ont manifesté à Mâcon en amont de ce meeting. Un « village des résistances solidaires » s'est organisé à la suite de cette manifestation.

Partout sur le territoire, des manifestations, des tables rondes, et des concerts... ont participé à cette journée.

Retour en images !



Crédit : JSL



Crédit : JSL



Village des résistances solidaires à Mâcon